Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 63 (1925)
Heft: 28

Artikel: Avis aux amateurs
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-219643

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE VIGNERON DE LAVAUX

Les minutes, les jours, et les mois, et les ans
S'en vont silencieux, comme sur les eaux claires
S'en vont les voiles du Léman
Qu'éloigne de la rive une brise légère.

Et le soleil se joue aux flancs de nos côteaux
Où la vigne prospère, où le raisin se dore,
Où des hommes ployant le dos
Au soir tombant, le torse nu, peinent encore.

Le vigneron s'arrête appuyé des deux mains
Sur sa bêche plantée en terre,
Ses yeux se font petits pour voir dans le lointain
Le lac qui fait rêver et les monts qui l'enserrent.

Il admire et se tait en face de cela
Car il ne saurait pas traduire
Ce qu'au fond de son âme apaisée il y a.
Il hoche un peu la tête et se prend à sourire.

Il sourit aux chemins tout blancs entre les murs,
Aux petites maisons que des arbres ombragent,
Il comprend, sans en être sûr,
Qu'il parle au cœur, son cher pays, dans son lan-
[gage.
Alors, devant ce lac, devant cette beauté
Des lignes s'estompant, douces, dans la lumière,
Le vigneron plein de fierté,
Soupçonnant la grandeur du travail qu'il doit
[faire,
Reporte avec amour son regard vers sa terre.

André Marcel.

Avis aux amateurs. — Certaine région de la Haute-Savoie était à tel point envahie par les étrangers que le maire d'une des communes de la vallée crut bon de faire afficher en grosses lettres noires sur le portail du cimetière, ceci :

« Ici, on n'enterre que les morts **vivant** dans la paroisse. »

DANS CINQUANTE ANS

« Défense de... »

CETTE année 1975 a commencé sous d'heureux auspices. Des peuples qui, depuis fort longtemps, se boudaient, ont esquissé un geste fraternel en pardonnant à leurs anciens ennemis. Ah ! L'Europe donnerait-elle enfin la vision de paix que nos pères ont connue? Ce serait trop beau. Mais, je laisse là ces questions politiques pour m'adonner à une joie, passagère c'est vrai, que je souhaite à tous mes amis. Cette joie, c'est la perspective de l'hymen... Oui, je me marie, et demain, s'il vous plaît ! Comme l'impatience me gagne de pouvoir enfin revoir ma chère petite future ! Car, il y a huit jours que je n'ai pu l'embrasser, l'article 564 du Code fédéral matrimonial interdisant aux fiancés de se voir plus de quatre fois par mois. Ce cas de... retenue a fait couler beaucoup d'encre et de pleurs avant la mise en vigueur du code. Je n'aurai d'ailleurs garde de discuter les dispositions nouvelles appliquées dès le 1er janvier de cette année. Qu'on me permette de rappeler en deux mots ici, à l'intention des jeunes amis qui me lisent, ce qui se passait dans l'ancien temps, à ce qu'on m'a raconté :

Un jeune homme voyait une jeune fille qui lui convenait; il essayait d'abord de lui parler. Puis, la première manche gagnée, il voyait le père et la mère qui, généralement, accordaient la main demandée. C'était le mariage d'amour, dans toute l'acception du terme, et sans complication aucune. Mais, quelquefois, les véritables caractères se montraient après l'union et, horreur ! il arrivait que des hommes brusquaient un peu leur épouse, qu'ils sortaient de l'appartement en claquant la porte et qu'ils filaient à la pinte... Que les temps sont changés. Lisez s. v. p., les articles 247 à 298 du Code fédéral matrimonial (chapitre XXVI). Je les résume ici : Un jeune homme remarque une jeune fille. Elle lui plaît, mais défense formelle de lui causer. Discrètement, il doit s'enquérir de son nom et de son adresse. Puis, toujours sans avoir parlé à l'objet de sa flamme, il doit écrire à l'instance légale qui est formée de 12 dames et demoiselles de plus de 40 ans. Le soupirant est convoqué et doit avant tout exhiber un certificat médical prouvant son sexe. Puis, durant trois heures, il a à répondre aux questions de ces dames, faire des promesses et dire comment s'est passée sa jeunesse depuis la 20me année... Ça, c'est le plus embarrassant. Un rapport est dressé et, si ces dames sont d'accord, à cette condition seulement, le prétendant peut parler à la demoiselle qui, elle, n'est légalement soumise à aucune juridiction en vue du mariage. Et, après, il faut que l'homme marche droit, sinon...

Laissez-moi revenir à ma joie passagère si vous le voulez bien et, en attendant le lendemain, je vais, comme dernière sortie en garçon, aller faire un tour à Chexbres, ce charmant endroit fort à la mode il y a 50-60 ans, paraît-il. Le temps de ranger mon opulente chevelure sur la nuque, de voir qui arrive en avion sur la terrasse de notre immeuble, et me voilà sur la place de la Riponne, d'où le trottoir roulant me conduit jusqu'à la gare. J'admire, sans en avoir l'air, le costume des jeunes filles ; il est si court et si mince que les myopes ne le voient sûrement pas. Mais quelle vilaine mode, coupés qu'ils sont par une tondeuse à activité hebdomadaire. Mon père se rappelle avoir vu de belles demoiselles avec de longs cheveux, bien peignés, et qui encadraient le visage d'une façon faisant ressortir la finesse des traits. Enfin, je monte dans un vagon de 3me classe réservé aux hommes seulement. Le fait d'avoir jeté un coup d'œil indiscret dans un coupé réservé aux dames seules, me vaut, de l'intérieur, une bordée d'épithètes peu flatteuses et des coups de sifflet à n'en plus finir. Enfin, je suis assis dans mon compartiment.

« Défense de causer », telle est l'affiche qui s'impose le plus. Chacun a le nez dans un journal de sports qui commente entr'autres le combat de coqs sur la Place du Flon, hier soir, patronné par les officialités lausannoises. A des intervalles réguliers, tout le monde prend une pastille pharmaceutique. — Voyons encore ce qu'il y a dans le vagon : « Défense de fumer ». Ça, c'est une vieille histoire. Il y a longtemps que les hommes ont dû perdre cette déplorable habitude (Art. 10114 de la loi fédérale sur le Bien de l'Individu). Continuons : « Défense de se lever avant l'arrêt complet du train. » C'est parfait. Une dame ne m'a-t-elle pas raconté qu'un jour un homme ayant voulu se lever pendant le trajet, était retombé sur ses genoux, les genoux à elle, à la dame. Ça a dû être affreux, cette scène ! — Enfin, Chexbres. Sur la route, un immense écriteau : « Interdit de tenir le milieu ou la gauche du chemin ». Bravo ! C'est ça qui doit faire diminuer les accidents d'autos. Au moins, les accidents ne se produisent plus que d'un seul côté de la route. Quel progrès sur l'ancien temps ! — Arrivé au haut du village, je remarque une grande peinture sur une paroi d'étable. Qu'est-ce ? Une peinture représentant un cheval, «caballus», comme nous disait le professeur de latin. C'était vraiment une curieuse bête, le cheval, avec ses gros yeux et sa queue en panache. Il ne reste plus que quelques exemplaires de l'espèce, au Groënland. Avis aux amateurs. Moi, je n'irai pas jusque là-bas pour les voir. — Mais je suis altéré et un restaurant montre une porte accueillante. Dedans, beaucoup de monde et peu de bruit. Il se boit là des sirops sans sucre, du thé et des cafés chauds, à la glace. Les boissons alcooliques sont depuis longtemps interdites. Au-dessus du comptoir, une grande affiche: «Défense de réclamer, de fumer, de danser ». Un monsieur, vraisemblablement un inspecteur officiel, observe chacun et est prêt à bondir sur le misérable qui transgresserait les commandements... Ce monsieur a l'air terrible. Timidement, je demande à la patronne la cause de cet air revêche. Elle me l'explique. Pas plus tard que hier, il a vu, un jeune homme qui grillait une cigarette dans la salle même du café. Le pauvre garçon, passé à tabac, c'est le cas de dire, ne recommencera pas de sitôt. Il est maintenant au Pénitencier cantonal, dans la plaine de l'Orbe. L'inspecteur est vraiment drôle à considérer. On m'a encore raconté qu'il a surpris l'autre soir un homme sortant d'un panier une bouteille de vin et du Dézaley, encore... Ce fut terrible. Le lendemain, un avis paraissait dans les journaux rappelant la défense de consommation de boissons alcooliques. Je redescendis ensuite par le beau Boulevard de la Corniche ; à gauche et à droite, partout des « Défense de ... » et des réclames. On m'assure qu'il y avait là jadis de la vigne sur ces coteaux escarpés; mais je n'en crois rien. On n'y trouve que des plantes de camomilles et de pyrèthre. — A Cully, je prends le bateau électrique et, en moins d'une minute, je débarque à Ouchy.

En rentrant, je rencontre dans la rue le vieux David, un octogénaire lausannois.

— Ecoute, me dit-il, tu sais, quand j'étais jeune, le ciel était plus bleu, les étoiles étaient plus brillantes, les gens plus honnêtes, on faisait ce qu'on voulait, on chantait la liberté, la tolérance...

— Rentrez tout de suite chez vous, vieux badingue, fit une élégante qui, en passant, l'avait entendu.

Le vieillard obéit sur le champ. Je restai perplexe. Le vieux aurait-il dit vrai ? Ce serait trop beau pour le croire et je serais jaloux de ceux qui, alors, vivaient...

Lausanne, juin 1925. *M. D.*

Théâtre Lumen. — Voulant donner satisfaction à de nombreuses demandes qui lui sont parvenues, la direction du Théâtre Lumen annonce une reprise pour la semaine du 10 au 16 juillet de la dernière et prodigieuse création de Douglas Fairbanks **Le Voleur de Bagdad**, grandiose et merveilleux conte de Mille et une Nuits, en 7 parties. « Le Voleur de Bagdad » est un film qui vous transporte dans le ravissement. Il est sain, beau, attirant. C'est un spectacle qui se recommande à tous, grands et petits, de par son genre et sa réelle valeur. Par autorisation spéciale, les enfants non accompagnés peuvent assister aux représentations du « Voleur de Bagdad », mais en matinée seulement.

Royal Biograph. — Ainsi qu'il était facile de le prévoir, **La Fille de l'Etameur**, le grand drame du regretté Louis Feuillade, a remporté la première semaine un gros succès. Pour celle qui vient, soit du 10 au 16 juillet, le public assistera aux 3 dernières périodes de cette œuvre divertissante et artistique tout à la fois. Au programme également **Un Jour à Singapour**, excellent documentaire et le Ciné-Journal suisse avec ses actualités mondiales et du pays.

Pour la rédaction: J. MONNET
J. BRON, édit.
Lausanne — Imp. Pache-Varidel & Bron.

Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recommandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.

LOTION VÉGÉTALE MERVEILLEUSE Infaillible contre la chute des cheveux. Le flacon, Fr. 3.50
Droguerie A. BREITUNG, Rue St-Laurent, 6, LAUSANNE

ARTICLES SANITAIRES Caoutchouc Pansements
Hygiène. Bandages et ceintures en tous genres.
W. MARGOT & Cie, Pré-du-Marché, Lausanne

AUX SEMEURS VAUDOIS 40, rue de l'Ale, 40 Lausanne
Georges BALLY, Horticulteur-grainier. — Semences pour jardins et champs. Spécialités : Rosiers tiges, belle collection et graines du pays.

COUTELLERIE PARAPLUIES
Aiguisage et réparations tous les jours. — Spécialité d'aiguisage de tondeuses.
Coutellerie de la rue de la Louve. Stephane BESSON

VERMOUTH CINZANO
Un Vermouth, c'est quelconque, un Cinzano c'est bien plus sûr.
P. POUILLOT, agent général, LAUSANNE